

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

Le 8 avril 2016

Objet : Demande d'accès n° 2004 49183

Monsieur,

La présente lettre fait suite à votre demande d'accès, reçue le 15 février dernier, concernant le *3705, route 132 à Sainte-Catherine*

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. lettre du Ministère au Député de La Prairie, 14 septembre 1994 (4 pages);
2. lettre du Ministère, 29 juin 1994 (3 pages);
3. avis d'infraction, 20 juin 1994 (2 pages);
4. rapport d'inspection, 8 juin 1994 (4 pages).

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

...2

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (7)



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
et de la Faune

Direction régionale de La Montérégie
201 Place Charles Lemoine, bureau 2.05
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Tél: (514) 928-7607 Téléc. (514) 928-7625

Le 14 septembre 1994

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
REÇU LE

15 SEP. 1994

DIRECTION MONTÉRÉGIE
SERVICE INDUSTRIEL

Monsieur Denis Lazure
Député de La Prairie
C.P. 39
Saint-Constant (Québec)
J5A 2G1

OBJET: Informations additionnelles suite à notre rencontre

Monsieur le Député,

Tel que convenu lors de notre rencontre du 11 août dernier, vous trouverez ci-après des éléments d'informations additionnelles concernant les dossiers qui vous préoccupent:

- 1) **Remblayage avec des déchets à Saint-Constant sur les terrains de Monsieur Michel Robidoux.**

Suite à une plainte reçue le 6 juin 1994 à nos bureaux de Longueuil, une inspection des lieux a eu lieu. Un avis d'infraction a été transmis à la compagnie Location Michel Robidoux inc. La situation a été corrigée par le contrevenant à la fin de juillet 1994.

2)

Non visé



Ce papier contient 50 % de fibres recyclées, dont 10 % après consommation

NON VISE

Now rise

Non visé

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La directrice - Environnement

Kathleen Carrière
Kathleen Carrière

KC/d1

p.j.



Longueuil, le 29 juin 1994

Article 53-54

Objet : Inspections faites dans la ville de Saint-Constant

Monsieur,

Le 8 juin 1994, il y a eu des inspections à cinq endroits situés dans la ville de Saint-Constant, lesquels ont été identifiés d'après votre vidéo du 25 mai 1994. Voici les résultats de ces inspections :

1^{re} inspection chez :

Location Michel Robidoux inc.
3705, route 132
N/D : G-7610-16-01-0483800

La compagnie "Location Michel Robidoux inc." loue des véhicules de la compagnie "Ryder"; à l'occasion, un employé de la compagnie "Ryder" vient faire l'entretien des véhicules.

Nous avons constaté la présence de déchets solides dans le vieux lit de la rivière Saint-Pierre; un avis d'infraction, daté du 20 juin 1994, a été envoyé à M. Robidoux afin qu'il apporte immédiatement des corrections.

Non visé

201, place Charles-Lemoyne Téléphone : (514) 928-7607
Bureau 2.05, 2^e étage Télécopieur : (514) 928-7625
Longueuil (Québec)
J4K 2T5

Non visé

Non visé

J'espère que ces explications dans ces différents dossiers vous apporteront des éclaircissements.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

Le directeur régional adjoint - Environnement
Service industriel,



Gilles Leduc, chimiste

GL/GDR/jf

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale
de la Montérégie
CERTIFIÉ

Longueuil, le 20 juin 1994

AVIS D'INFRACTION

Location Michel Robidoux Inc.
3705, route 132
Sainte-Catherine (Québec)
J0L 1E0

N/Référence : 7510-16-01-0062300

OBJET : PRÉSENCE DE DÉCHETS SOLIDES SUR LES LOTS 150-2P ET 150-2-3 À SAINT-CONSTANT ET LE LOT 148-2-36 À DELSON

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 8 juin 1994 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre Direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation au règlement :

- Présence de déchets solides sur un terrain.
- Règlement sur les déchets solides
. article 134

...2

201, place Charles-Lemoyne
Bureaux 2.05, 2^e étage
Longueuil (Québec)
J4K 2T5
Téléphone: (514) 928-7607
Télécopieur: (514) 928-7625

Bureau régional de Bromont
101, rue de Portneuf
Bureau 1.08
Bromont (Québec) J0E 1L0
Téléphone: (514) 534-5424
Télécopieur: (514) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
30, avenue du Centenaire
Bureau 205, Salaberry-de-Valleyfield
(Québec) J6S 5X4
Téléphone: (514) 377-9131
Télécopieur: (514) 370-0521

AVIS D'INFRACTION

- 2 -

N/Réf. : 7510-16-01-0062300

Le 20 juin 1994

Nous vous demandons donc de procéder IMMÉDIATEMENT aux corrections qui s'imposent.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec M. Jean-Marc Levesque au (514) 928-7607.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Gilles Bernier
Gilles Bernier, ing.
Directeur régional adjoint - Environnement,

GC/JML/ml

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/DOSSIER : 7610-1601-0483800

DATE INSPECTION : 94-06-08

HEURE : - Arrivée : 10^h50 / 13^h30
- Départ : 11^h30 / 13^h40

1. IDENTIFICATION

LIEU INSPECTÉ
LOCATION MICHEL ROBIDOUX INC.
3705, ROUTE 132
STE-CATHERINE QUEBEC
JOL 1E0

ADRESSE POSTALE (si différente)
IDEM

PLAIGNANT(E) : NOM/ADRESSE
VILLE DE ST. CONSTANT
Rencontré(e) oui [] non []

TÉLÉPHONE
638-2010

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) : NOM/FONCTION
M. MICHEL ROBIDOUX
art. 53-54
M. JEAN-CLAUDE LAPOINTE

TÉLÉPHONE
638-1585
638-1585

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) : PHOTO(S) CROQUIS CARTE(S)
Nombre 3 # #

ECHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

AUTRE(S) [] PRÉCISEZ 1. ACCOMPAGNÉ DE GILLES CÔTÉ (SECTEUR MUNICIPAL)
2.

BUT(S) : VOIR SI SE COMMERCE RESPECTE NOS RÈGLEMENTS
(RIVIÈRE AVEC DÉCHETS SOLIDES)

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

CETTE INSPECTION S'EST FAITE EN DEUX TEMPS.
SOIT L'AVANT-MIDI ET AU DÉBUT DE L'APRÈS-MIDI.

EN AVANT-MIDI, NOUS AVONS RENCONTRÉ art. 53-54
ELLE NOUS A MENTIONNÉ QUE M. ROBIDOUX SERA DE RETOUR
AU DÉBUT DE L'APRÈS-MIDI, ELLA NOUS A PERMIS DE VISITER
LES LIEUX.

M. ROBIDOUX LOUE DES CAMIONS DE LA COMPAGNIE RYDER

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/DOSSIER : 7610-16-01-0483800

DATE : 94-06-22

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (SUITE)

LORS DE NOTRE VISITE, M. JEAN-CLAUDE LAPOINTE QUI TRAVAILLE POUR LA COMPAGNIE RYDER PROCEDAIT A UN CHANGEMENT D'HUILE SUR UN CAMION LICENCIE DE L'ONTARIO (act. 23-24) (PHOTO 1) IL M'INFORME QU'IL TRAVAILLE POUR LA COMPAGNIE RYDER DEPUIS 5 ANS ET CA FAIT ENVIRON 10 FOIS QU'IL VIENT A CET ENDRIT ET LE STATIONNEMENT EST TEL QU'IL EST PRESENTEMENT.

IL PROCEDE A L'ENTRETIEN DES CAMIONS, A L'ENDRIT OU CES DERNIERS SONT LOGES.

LES HUILES SONT RECUPEREES DANS UN CONTENANT ETANCHE SITUE DANS LE CAMION D'ENTRETIEN (LICENCE act 23-24 PHOTO) DE LA COMPAGNIE RYDER POUR ETRE TRANSPORTEES AU article 23-24 POUR ETRE RECUPEREES PAR UNE COMPAGNIE AUTORISEE.

LE STATIONNEMENT DE CETTE COMPAGNIE ETAIT PROPRE ET IL NY AVAIT AUCUNE PRESENCE DE TACHE D'HUILE.

DANS UN FOSSE SITUE A L'ARRIERE DU STATIONNEMENT (ANCIEN LIT DE LA RIVIERE ST. PIERRE) IL Y AVAIT DES BRANCHES MORTES, UN BARIL, UN PNEU, DES PAPIERS.

NOUS AVONS RENCONTRE M. ROBIDOUX AU DEBUT DE L'APRES-MIDI IL NOUS INFORME QU'IL EST PROPRIETAIRE DEPUIS 1985, IL A DEBUTE LE REMPLISSAGE DE L'ANCIENNE RIVIERE EN 1987 POUR LA TERMINER EN 1989.

M. ROBIDOUX FAIT AUSSI LA LIVRAISON DE L'ENCRE UNE FOIS PAR SEMAINE A DIFFERENT JOURNAUX (L'IMPRIMERIE) IL STATIONNE LA CITERNE DANS SA COUR (PHOTOS 2-3)

AU FOND DE LA COUR IL YA UNE CITERNE SUR ROUE (NON VISIBLE SUR LA PHOTO) MAIS CETTE CITERNE N'EST PAS LICENCIEE. D'APRES M. ROBIDOUX IL YA DANS LA CITERNE 1 PIED D'ENCRE. LES ABORDS EXTERIEUR DE CETTE CITERNE (SOL) ETAIENT PROPRE.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale de la Montérégie
Service agricole et pesticides

N/D: 7610-1610-0483800
Page: 111

Photo(s) #: 123 Date: 94-06-08 Photographié par: GABRIEL DE ROY
Nom: LOCATION MICHAEL ROBIDOUX INC. Notes: VUE ARRIERE DU COMMERCE
Municipalité: STE. CATHERINE

